



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

PUBLIE LE 02 03 23

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230228-DEL23_02_01-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 février 2023

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 24

Qui ont pris au vote : 27

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit du mois février de à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Étaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, , Mme Cécile BONNEAU, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, M. Serge AMBAN, , Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Valérie WILLEMART, , M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, M. Etienne HERPIN, Mme. Christine BEAULIEU, M. Bruno CHAIX, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY.

Excusés, avaient donné procuration : M. Robert HABRANT à Mme Marie-Laure WALTHER, Mme Géraldine CAMPENS à Mme Cécile BONNEAU, M. Etienne HERPIN à Mme Christine BEAULIEU

Absents : Mme Elisabeth MARAINI, Mme Marion NEFF (arrivées après le vote)

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Valentin VERNHES

DELIBERATION N° 2023-02-01

Nomenclature ACTES 7.10

MISE A JOUR DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les régions et l'Etat,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

VU la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le travail effectué auprès des associations, usagers des salles et afin de pouvoir prétendre à des tarifs de location conformément à leur utilisation.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le tableau joint en annexe sur les tarifs de location des salles municipales

Le Maire,

Maxime MARCHAND



VOTE :

Pour : 26

Contre :

Abstention : 1 M. Bruno CHAIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Anthony BICCHIERAI

DELIBERATION N° 2023-02-01

Objet : Mise à jour des tarifs de location de salles

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Dans sa délibération du 4 avril 2022, les membres du Conseil Municipal approuvaient des nouveaux tarifs pour la location de plusieurs salles communales.

Cette délibération avec son annexe joint, propose de modifier certains tarifs et d'ajouter certaines situations de locations des différentes salles.

Après avoir échangé avec les différentes associations, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal les nouveaux tarifs présentés en annexe.

TARIFS DE LOCATION SALLE DES ARTS & DEGLIN

Objet de la location	PROPO 2023
SALLE GONTARD	
Ag et reunion association de la commune	gratuit
Stage payant	50 €
Assemblée de copropriétés et réunion d'une association extérieure à la commune	50 €
SALLE CEZANNE	
AG association de la commune	gratuit
AG repas avec droit d'entrée payant	240 €
Stage payant	100 € / jour + 50 € par jour supplémentaire
Manifestation organisée par les résidents de la commune	400 €
Manifestation organisée par les extérieurs de la commune	650 €
Manifestation avec droit d'entrée payant organisée par une association de la commune hors créneaux	240 € / jour + 40€ par jour supplémentaire
Manifestation avec droit d'entrée payant organisée par une association de la commune dans le cadre de ses créneaux	120 €
Manifestation gratuite Loto Asso / commune (Dimanche)	80 €
Réunion, assemblée de copro	200 €
Caution régie son et lumière	2 000 €
Caution Materiel	300 €
Caution Ménage	80 €
SALLE DEGLIN	
Manifestation avec droit d'entrée payant organisée par une association de la commune hors créneaux	80 €
Manifestation gratuite association	0 €

